

## Mode d'emploi pour abaisser les bornes

La Ville de Bayonne met à disposition des habitants en centre-ville des cartes d'accès permettant d'abaisser les bornes escamotables en entrée de zone piétonne durant des plages horaires spécifiques et en supplément des horaires en accès libre au plateau piétonnier. Les habitants ont ainsi la possibilité d'obtenir **une carte d'accès par véhicule** délivrée par la Ville de Bayonne afin d'accéder à leur domicile avec leur véhicule.

L'accès au plateau piétonnier est régulé par des bornes escamotables. Elles sont installées aux points d'entrée et de sortie. Toutefois, un habitant du plateau peut y accéder sous certaines conditions en faisant une demande de carte. La carte d'accès qui sera attribuée à l'habitant est valable pour la borne escamotable la plus proche de son domicile. Tout accès par une autre borne que celle indiquée ne sera pas possible.

### Horaires d'accès au plateau piétonnier pour les habitants

- Accès libre de 6h00 à 9h30
- Accès réglementé avec la carte de 9h30 à 10h30 et de 19h15 à 22h00 du lundi au dimanche.

#### 1. Pour entrer sur le plateau piétonnier

Etape 1 : Pour entrer dans les rues du plateau piétonnier, il faut être obligatoirement muni de la carte d'accès rattachée à son domicile.

Etape 2 : Positionner le véhicule à 50 cm de la borne escamotable.

Etape 3 : Descendre du véhicule et présenter la carte contre le lecteur de la borne afin qu'elle s'abaisse.

Etape 4 : Attendre le feu orange clignotant pour avancer et entrer sur le plateau piétonnier.

#### 2. Pour sortir du plateau piétonnier

Etape 1 : Avancer au pas en direction de la borne escamotable et s'arrêter à 50 cm devant celle-ci.

Etape 2 : Le véhicule est détecté automatiquement par un système dissimulé dans le sol et la borne s'abaisse.

Etape 3 : Attendre le feu orange clignotant pour avancer et sortir du plateau piétonnier.